



DECLARATION PREALABLE A LA CAPA DU 13 JUIIN 2019

L'heure est grave.

Aujourd'hui, 13 juin 2019, l'avenir des infirmiers de l'Education Nationale se décide lors de la commission paritaire mixte au Sénat.

A deux reprises cette année, les infirmiers se sont mobilisés en masse pour faire connaître leur place et leurs missions au sein de l'équipe pédagogique et éducative.

Les infirmier.es n'acceptent pas une structuration de type service qui se ferait au détriment de l'accueil, de l'écoute, de l'accompagnement, du suivi individualisé et de l'orientation des élèves, au sein même de leur lieu de vie.

Ces actions permettent la mise en place d'un parcours éducatif de santé, en lien avec les besoins exprimés des élèves, de la maternelle à l'université.

Nous tenons à vous rappeler que le « service de santé scolaire » a déjà existé et a été jugé « *inefficace, obsolète et inadapté à l'évolution des besoins des élèves* » »

Nous, infirmiers (es), resterons mobilisés, prêts à agir dans l'intérêt de la réussite scolaire des élèves.

Nous revendiquons le maintien de nos missions de 2015, notre place au sein de l'équipe éducative, et la reconnaissance de la spécificité de notre profession.

A l'occasion de l'installation de cette Commission Administrative Paritaire issue des élections professionnelles de décembre dernier, nous nous félicitons de voir confirmée la place du SNICS-FSU comme première organisation syndicale des personnels infirmiers de l'Éducation Nationale.

Dans un contexte de remise en cause des instances de dialogue social par le gouvernement, le SNICS-FSU réaffirme sa volonté de porter la voix de tous les personnels. Les collègues ont massivement montré, avec près de 75%-de participation dans l'académie, leur attachement aux instances paritaires.

Le SNICS-FSU condamne le projet de loi de transformation de la Fonction publique qui a été rejeté à l'unanimité.-Il remet en cause les principes fondamentaux de la représentation des personnels. Il envisage en effet de dessaisir les commissions administratives paritaires (CAP) de leurs compétences. Nous ne pouvons accepter que les personnels ne soient plus

représentés et qu'il n'y ait aucune transparence notamment sur les mutations et l'avancement.

POSTES :

Le SNICS FSU déplore qu'un établissement puisse ouvrir sans création de poste à temps plein et sera vigilant quant aux conditions de travail du/de la collègue à la rentrée.

Avant les affectations des reçues concours, nous savons déjà que tous les établissements ne seront pas dotés d'infirmier titulaire ou stagiaire.

Le SNICS FSU dénonce le recours à l'emploi contractuel, précaire, qui sera malheureusement encore d'actualité cette année.

ACCUEIL EN DETACHEMENT :

Le SNICS FSU demande des précisions sur la composition du jury, et que soit communiqué en CAPA l'outil utilisé pour le recrutement, avec ses indicateurs.